

Assemblée Générale de Patrimoine-Environnement
Paris, 7 mai 2021

Rapport financier 2020

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Les comptes de l'exercice 2020, établis par le Cabinet comptable ADECAC78, ont été arrêtés par décision du Bureau du 21 avril 2021.

Préambule : Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de notre association.

Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée. Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Le bilan, le compte de résultat, les informations détaillées sont joints au présent rapport, ainsi que le budget prévisionnel 2021 (cf. bas du rapport).

L'exercice 2020 présente un résultat déficitaire de 23 005 €, en comparaison à celui de 2019, déficitaire également pour 40 290 €.

L'analyse des informations fournies par le Cabinet ADECAC78 apporte les commentaires suivants :

Le résultat d'exploitation est en perte de 23 377 € contre une perte de 40 633 € en 2019, en amélioration de 17 256 €, même si celui-ci reste déficitaire.

Le total des produits s'élève à 304 027 €, contre 373 457 € en 2019.

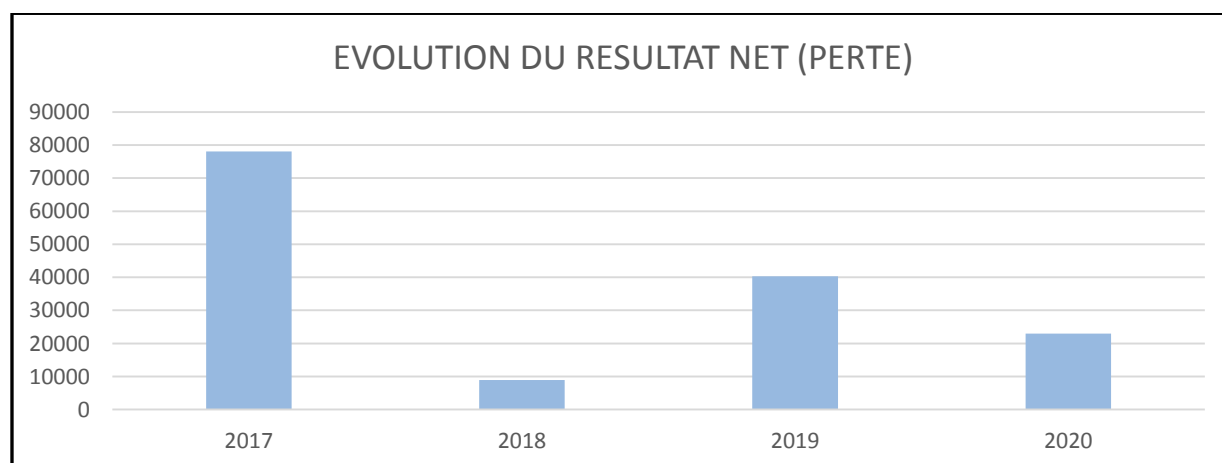
- Cette baisse de 69 430 € soit -18,5%, est principalement due à l'absence de voyages et visites guidées, à la non-réalisation des journées juridiques du Patrimoine - dues à la COVID avec les mesures de confinement (impact pour 40.000 €), et enfin à la baisse des subventions (- 12 000 €), et des dons (-15 000 €).
- Les cotisations des particuliers s'élèvent à 34 320 € contre 29 688 € en 2019. Les cotisations des associations s'élèvent à 12 939 €, contre 16 440 € en 2019.
- Pour mémoire, les recettes des voyages s'élevaient à 37 335 € en 2019.
- Les subventions reçues s'élèvent à 34 400 €, contre 46 700 € en 2019, il s'agit de la baisse des subventions versées par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté.

Le total des charges de l'exercice s'élève à 327 032 € contre 413 267,56 € en 2019, en baisse de 86 236 € soit - de 20,8 %.

- Celle-ci s'explique par la baisse des projets Dartagnan - 44 122 €, des moindres frais de voyages -22 506 €, de la réduction du reversement des sommes reçues de la DRAC - 6 950 €, de la baisse des frais de déplacements pour 8 633 € et des frais des JJP pour 9 533 €.
- En revanche, nous notons une augmentation de la charge de réalisation de la revue, pour 12 936 €.
- Le poste des salaires et charges salariales reste stable, à faut noter une provision pour rappel de cotisation retraite pour 4 000€.

Les produits financiers sont en très forte baisse à 372 € contre : 822 € en 2019,

Le résultat net de l'exercice est déficitaire : -23 005,00€, contre - 40 290 € en 2019, - 8 888 € en 2018 et - 78 061 € en 2017.



Principales informations sur le bilan au 31-12-2020

A l'actif, valorisation d'un terrain : 14 240 €, total des immobilisations pour 15 029 €. La trésorerie de l'association s'élève à 233 013 € fin 2020, contre 207 093 € en 2019 et 242 594 € en 2018.

Au passif, après constatation du résultat de 2020 de - 23 005 €, les capitaux propres s'élevaient à 219 338 €, les dettes fournisseurs pour 4 915 €, les dettes sociales pour 22 789 €, autres dettes pour 1000 €.

Le total du bilan s'élevait à 248 042 €, contre 222 798 € en 2019.

Prévisions 2021

La poursuite de la crise de la COVID-19 rend difficile l'élaboration d'un budget et de la reprise des activités de l'Association.

Présentation des principaux postes :

Dans l'espoir de réouverture, les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins ont été programmées en juin 2021, ainsi que les Journées Juridiques du Patrimoine ; mais les projets de voyages restent suspendus. Les recettes de la participation à l'ensemble de ces organisations ont été budgétées pour 21 000 €.

Nous prévoyons une reprise des souscriptions pour l'activité Dartagnans : 125 000 €, des subventions en provenance des Ministères pour 37 000 €. Les dons pour 69 000 € ;

Les recettes de cotisations sont prévues à hauteur de 46 500 €.

Le total des produits représente la somme de 304 700 €.

Les charges de l'exercice 2021 porteront sur l'affectation des projets Dartagnans : 125 000 €, règlement des factures des artisans et reversement porteurs de projets.

Les frais engagés pour la tenue des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, les Journées Juridiques du Patrimoine et le Concours national des Entrées de Ville 19 000 €, de la réalisation de la revue 13 000 €, des charges liées à l'activité du siège (frais de personnel, loyer, assurances et honoraires...).

L'ensemble des charges pour 304 700 € permettront de prévoir un retour à l'équilibre pour 2021. Cet exercice budgétaire pourra être modifié suivant l'évolution de l'impact de la crise de la COVID 19.

Le budget 2021 est joint à la présente note.

Fait à Paris, le 5 avril 2021

Le trésorier